

1<sup>er</sup> février 2000

00.311

**Question Damien Cottier****Bain: flûte alors!**

Le 18 janvier dernier, l'EMPA (Eidgenössischen Materialprüfungs- und Forschungsanstalt) de Dübendorf rendait un rapport cinglant: quinze ans après la catastrophe d'Uster (12 morts en 1985), les matériaux incriminés sont toujours employés lors de la construction de certaines piscines.

Selon cet institut fédéral, des armatures pour béton qui ne résistent pas suffisamment aux attaques dues au chlore ont encore été employées au moins à quatre reprises depuis la catastrophe. La dernière fois, c'était en 1999.

L'EMPA a contrôlé 120 piscines sur les quelque 500 que compte le pays et ceci essentiellement en Suisse alémanique.

Sans vouloir polémiquer ou dramatiser la situation (la conception même du bâtiment d'Uster semble être en cause plus fortement que le matériel), il nous apparaîtrait important que le Conseil d'Etat puisse nous dire:

- si et quand les piscines couvertes neuchâteloises ont subi des tests permettant de vérifier qu'une tel défaut de fabrication est exclu;
- si un organisme précis (au niveau cantonal, intercommunal ou communal) est responsable de ces vérifications,

ceci afin d'éviter tout risque et de permettre aux Neuchâtelois de prendre leur bain... en toute relaxation...

*Cosignataires:* P. Hainard, A. Gerber, J.-B. Wälti et J. Tschanz.